

## Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Perspectives occupationnelles

Code : S.ER.SO.1101.F.23

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Caractéristique :

- Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Type de formation : Bachelor

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle d'Expert·e : compétences A1 A4 A5 A7
- B. Rôle de Promoteur·trice de la santé : compétence E2
- C. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice : compétence F1
- D. Rôle de Professionnel·le : compétence G3

### 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître la notion d'occupation en ergothérapie et ses définitions
- Connaître la notion de contexte et de situation
- Expérimenter des occupations
- Connaître le modèle Personne-Environnement-Occupation (PEO) de Mary Law.
- Connaître la notion de singularité, de granularité et de contexte (aussi en lien avec la durabilité) en lien avec les occupations.

- Comprendre la notion de routines, d’habitudes, d’habitudes de vie, de la vie de tous les jours, de la vie courante, et l’appartenance en lien avec les occupations.
- Comprendre la notion de granularité.
- Comprendre les représentations sociales du handicap.
- Comprendre la participation et la justice occupationnelle.
- Comprendre comment la participation est protégée dans le droit suisse.
- Comprendre les classifications (CIF et PPH).
- Comprendre les théories du handicap.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Occupations humaines (3 ECTS) – 46 périodes

#### Contenus :

- Découvrir les occupations
- Définir les occupations
- Réaliser les occupations
- Occupations en contexte
- Transition occupationnelle
- Granularité
- Modèle PEO
- Justice occupationnelle
- Déprivation occupationnelle
- Équilibre occupationnel

### Unité 2 – Normativité, participation et handicap (3 ECTS) – 36 périodes

#### Contenus :

- Participation sociale
- Représentations sociales des autres et de la différence (altérité/singularité)
- Représentations du handicap
- Construction des normes et leurs conséquences (exemple Handicap)
- Journée en FR avec scénarios
- Théories du handicap
- Les classifications : Classification Internationale du Fonctionnement (CIF) et Processus de production du Handicap (PPH)
- Fresque du climat
- Protection de la participation dans la législation suisse

#### Modalités pédagogiques

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale              | <input type="checkbox"/> Tutorat              | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : ..... |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |                                  |  |                                   |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit   | <input checked="" type="checkbox"/> Oral   | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : travaux à rendre et à faire pendant el cours |                                   |

Le module est validé par un examen oral en semaines 5-6, avec 2 parties de 10 minutes, portant sur les unités 1 et 2. Pour chaque unité, des exercices (par oral ou par écrit) ou la présence pendant les cours permettent d’obtenir des points qui participent à la validation du module.

### Exigences liées à la fréquentation du module :

Unité 1 : la participation aux ateliers d'analyse est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant-e devra faire un travail compensatoire, organisé dès que possible.

Unité 2 : la participation à la journée en fauteuil roulant (FR) est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant-e devra faire un travail compensatoire individuel organisé en intersemestre.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module ou équivalent.

### 8. Modalités de remédiation et de répétition

#### Remédiation

Remédiation possible

Pas de remédiation

Examen complémentaire

Travail additionnel

Conformément à l'art. 29 al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

#### Répétition

Ecrit

Oral

Pratique

Dossier

Autre : travaux à rendre ou à faire pendant les cours.

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

### 9. Remarques

### 10. Bibliographie principale

Christiansen, C.H., & Townsend, E.A. (2010). *Introduction to Occupation: The art and science of Living*, 2<sup>nd</sup> éd. Upper SaddleRiver, NJ: Pearson.

Duncan, E.A.S. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy*. Edingburgh, UK: Elsevier.

Hammell, K. (2006). *Perspectives on Disability & Rehabilitation*. Edingburgh, UK: Elsevier.

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation*. Bruxelles : De Boeck.

Molineux, M. (2004). *Occupation for occupational therapists*. Oxford, UK: Blackwell.

Whiteford, G.E., & Hocking, C. (2012). *Occupational Science: Society, Inclusion, Participation*. Oxford, UK: Wiley-Blackwell.

## 11. Enseignant·es

I. Margot-Cattin, R. Bertrand, S. Ray-Kaeser, N. Kühne, E. Offenstein, V. Simonet, L. Decastel, M. Eichenberger, P. Margot-Cattin

**Nom du/de la responsable de module :**

MARGOT-CATTIN Isabel

**Descriptif validé le :**

26 août 2023

**Descriptif validé par :**

BERTRAND LESEIR Martine

## Descriptif de module

**Domaine** : Santé**Filière** : Ergothérapie**Année** : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Développement de la personne

**Code** : S.ER.SO.1102.F.23**Type de formation** : Bachelor**Niveau** :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type** :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique** :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS** : 3**Langue principale d'enseignement** :

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques** :

- Anglais (lectures, vidéos)

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

A. **Rôle d'Expert·e** : compétence A1

### 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les grandes étapes du développement biopsychosocial dans une perspective de vie entière.
- Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent le développement et la santé.

### 6. Contenu et formes d'enseignement

**Unité 1 – Développement au début de la vie et dans l'enfance (2 ECTS)** - 24 périodes**Unité 2 – Développement à l'adolescence et à l'âge adulte (1 ECTS)** - 16 périodes

**Contenus :**

- Développement des habiletés physiques, cognitives, langagières, socio-cognitives et émotionnelles
- Facteurs de risque et de protection, modèles d'adaptation
- Développement du répertoire occupationne
- Variables influençant la performance et l'engagement occupationnels
- Promotion de la santé dans la petite enfance : le rôle des occupations
- Continuum développement fonctionnel - dysfonctionnel

**Modalités pédagogiques**

- |   |                                     |   |
|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire  | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire        | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale          | <input type="checkbox"/> Tutorat    | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

**7. Modalités d'évaluation et de validation**

- |   |                                       |                                   |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral         | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier          | <input type="checkbox"/> Autre : .... |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

**8. Modalités de remédiation et de répétition****Remédiation**

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire           | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

La remédiation a lieu dans le semestre suivant l'échec (semaine 27).

**Répétition**

- |   |                                       |                                   |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input type="checkbox"/> Oral         | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier          | <input type="checkbox"/> Autre : .... |                                   |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu dans le semestre suivant l'échec (semaine 33).

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie principale / règlement

Bee, H., & Boyd, D. (2017). Les âges de la vie : psychologie du développement humain. ERPI.  
Berger, K. S., Boulard, A., Born, M., & Bureau, S. (2012). Psychologie du développement (2e éd.). De Boeck.  
Cloutier, R., & Drapeau, S. (2015). Psychologie de l'adolescence (4e éd.). Gaëtan Morin Editeur.  
Thommen, E. (2010). Les émotions chez l'enfant. Belin.

## 11. Enseignant.e.s

N. Dimitrova, N. Kühne, G. Mantzouranis, S. Ray-Kaeser

**Nom du/de la responsable de module :**

RAY-KAESER Sylvie

**Descriptif validé le :**

1<sup>er</sup> septembre 2023

**Descriptif validé par :**

BERTRAND LEISER Martine

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé

**Filière :** Ergothérapie

**Année :** 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Profession : compétences élémentaires

**Code :** S.ER.SO.1103.F.23

**Type de formation :** Bachelor

**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type :**

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 6

**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- Anglais (lectures, vidéos)

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e :** compétences A1 A2 A3 A5 A6
- B. **Rôle de Communcateur·trice :** compétences B1 B2 B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice :** compétences  C1 C2
- D. **Rôle de Leader :** compétences D1
- E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé :** compétences E1 E2
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :** compétences F1 F2
- G. **Rôle de Professionel·le :** compétences G1 G3

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Mener un entretien d'ergothérapie
- Nommer les principes d'une alliance thérapeutique (ou de travail) pour la pratique de l'ergothérapie
- Mettre en pratique le Modèle de la relation intentionnelle (Taylor, 2008 ; 2020)
- Employer une grille d'observation de la relation thérapeutique, l'utiliser pour décrire des situations et pour soutenir un jugement appréciatif des habiletés observées
- Partager un jugement appréciatif à des pairs, sur la base de principes d'une rétroaction constructive
- Élaborer des réflexions éthiques et déontologiques, notamment en ce qui a trait à l'altérité, l'inclusion et les relations de pouvoirs inhérentes à la thérapie, dans le cadre de la pratique professionnelle
- Expliquer la différence et les utilités respectives de modalités individuelles et de groupe en ergothérapie, notamment à partir des principes de dynamique et de structuration des groupes
- Expérimenter divers modes relationnels et de communication, dans le cadre d'entretiens d'ergothérapie et de situations en thérapie
- Évaluer les outils d'apprentissage utiles pour la suite de ses études, à partir de sa situation personnelle (maîtrise, difficultés, lacunes)
- Expérimenter des outils de gestion du stress, en lien avec le travail étudiant et complétés par la question des bouleversements écologiques (écoanxiété)
- Mettre en pratique les outils du métier d'étudiant·e et les bases méthodologiques enseignées, nécessaires pour tous les modules de la suite de la formation
- Utiliser des outils au sujet des groupes pour le travail en équipe dans le cadre des études

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – La relation : au cœur de l'ergothérapie (4 ECTS) – 58 périodes

#### Contenus : (liste)

- Pratique centrée sur la/le client·e
- Relation thérapeutique : principes, empathie, écoute, cadre, alliance, individuelle vs de groupe
- Modèle de la relation intentionnelle (MRI/IRM) de Taylor : principes, six modes relationnels, habiletés de communication thérapeutiques, écoute empathique
- Fournir et recevoir de la rétroaction (*feedback*)
- Théories de la communication
- Mener un entretien d'ergothérapie
- Altérité, inclusion
- Communication compliquée : ruptures d'empathie, gestion de conflit, annonce de mauvaises nouvelles

### Unité 2 – Les outils du métier d'étudiant·e (2 ECTS) – 29 périodes (+8 pér. facultatives et 16 pér. inscrites à l'horaire pour travail à distance ou de groupe)

#### Contenus :

- Bases de la recherche et de l'organisation documentaire
- Lire de manière critique des textes (scientifiques ou autres)
- Restituer des informations et des jugements personnels : textes écrits (différents formats et exigences), présentation orale, compte-rendu de lecture, compte-rendu oral à des collègues
- Prendre des notes (de cours et d'observation)
- Normes APA 7 pour la gestion des références
- Gestion du stress et organisation de son travail
- Travailler en équipe lors des études

#### Modalités pédagogiques

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire  | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat    | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

## Exigences liées à la fréquentation du module :

L'**unité 1** de ce module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel : la présence est donc obligatoire aux ateliers. Toute absence devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

En cas d'absence justifiée, un travail compensatoire (ou un atelier de compensation ; uniquement pour les ateliers impliquant des patient-es simulé-es) pourra être négocié avec le responsable de module.

Une absence non justifiée entraîne le retrait de 0,5/6 à la note du module, par séance d'atelier manquée (pour chiffrer les apprentissages expérientiels non réalisés). **La présence à l'évaluation de simulation**, en fin de semestre, **sera refusée** aux étudiant-es s'étant absenté-es sans justification d'un atelier de simulation impliquant leur interaction avec les patient-es simulé-es. Dans un tel cas, les séances de simulation devront être reprises l'année suivante. Ceci reporte la complétion du module à l'année suivante.

L'**unité 2** implique du travail à distance (asynchrone), en ligne. La présence aux ateliers (lecture, prise de notes, langage inclusif, gestion du stress 1 et 2, normes APA, travailler en groupe), ainsi qu'à la présentation et signature de la charte sur le plagiat, sont obligatoires. Les tutorats sont facultatifs.

Deux séminaires sont proposés : le **premier** (en décembre) est **obligatoire** ; bien que celui-ci ne soit évalué que de manière formative, une absence non justifiée à ce séminaire entraînera une pénalité de 1/6 à la note du module. Une absence justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement HES-SO, pourra être compensée par un travail compensatoire négocié avec le responsable de module. Le **second** séminaire (janvier 2024) est **facultatif**, sur inscription.

Un travail ou dossier, formatif mais obligatoire, remis en retard entraîne une pénalité à la note du module, de l'ordre de 0,1/6 par jour de retard jusqu'à concurrence de 2/6.

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Écrit              | <input type="checkbox"/> Oral  | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Évaluation formatives de dossiers et de présentations orales lors de séminaires .... |  |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification, ainsi que les conditions de validation (critères) sont précisées aux étudiant-e-s dans le plan de cours (déroulé). En première session, il s'agira :

- d'une simulation d'entretien en ergothérapie (environ 30 min en fin de semestre), selon le même format vu et pratiqué en cours ; évaluation individuelle
- d'un dossier à remettre en fin de semestre ; questions fournies durant le semestre ; évaluation en équipe. Un dossier remis en retard entraîne une pénalité de 0,5/6 à la note du travail par jour de retard.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible  | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Les modalités de remédiation et de répétition sont précisées dans le plan de cours (déroulé).

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit  Oral  Pratique (simulation)  
 Dossier  Autre : ....

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie partielle (complétée dans le support de cours)

- Bozarth, J. D., Motomasa, N. & Ducroux-Biass, F. (2014). La relation thérapeutique: enquête sur l'état de la recherche. *Approche Centree sur la Personne. Pratique et recherche*, 19(1), 58-76.
- Cole, M. B. (2012). *Group dynamics in occupational therapy: the theoretical basis and practice application of group intervention* (4<sup>th</sup> ed.). Slack Editions.
- Corbière, M., Bisson, J., Lauzon, S. & Ricard, N. (2006). Factorial validation of a French short-form of the Working Alliance Inventory. *International Journal of Methods in Psychiatric Research*, 15(1), 36-45. <https://doi.org/10.1002/mpr.27>
- Larsen, A. E., Adamsen, H. N., Boots, S., Delkus, E. C. G., Pedersen, L. L. & Christensen, J. R. (2019). A survey on client-centered practice among Danish occupational therapists. *Scandinavian Journal of Occupational Therapy*, 26(5), 356-370. <https://doi.org/10.1080/11038128.2018.1465584>
- Law, M., Baptiste, S. & Mills, J. (1995). Client-Centred Practice : What does it Mean and Does it Make a Difference? *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 62(5), 250-257. <https://doi.org/10.1177/000841749506200504>
- Le Bossé, Y. (2016). *Soutenir sans prescrire : Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)*. Éditions ARDIS.
- Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe : Savoirs et pouvoir d'agir* (4<sup>e</sup> éd.). CRIEVAT.
- Morrison, T. L. & Smith, J. D. (2013). Working alliance development in occupational therapy: A cross-case analysis. *Australian Occupational Therapy Journal*, 60(5), 326-333. <https://doi.org/10.1111/1440-1630.12053>
- Paul, M. (2012). L'accompagnement comme posture professionnelle spécifique. L'exemple de l'éducation thérapeutique du patient. *Recherche en soins infirmiers*, 110(3), 13-20. <https://doi.org/10.3917/rsi.110.0013>
- St-Arnaud, Y. (2008). *Les petits groupes: participation et animation* (3<sup>e</sup> éd.). Gaëtan Morin Éditeur.
- Stébé, J.-M. (2008). *Risques et enjeux de l'interaction sociale*. Éditions Tec & Doc.
- Street, R. L., Makoul, G., Arora, N. K. & Epstein, R. M. (2009). How does communication heal? Pathways linking clinician-patient communication to health outcomes. *Patient Education and Counseling*, 74(3), 295-301. <https://doi.org/10.1016/j.pec.2008.11.015>
- Taylor, R. R. (2020). *The intentional relationship: Occupational therapy and use of self* (2<sup>nd</sup> ed.). F. A. Davis Company.
- Thórarinsdóttir, K. & Kristjánsson, K. (2014). Patients' perspectives on person-centred participation in healthcare : A framework analysis. *Nursing Ethics*, 21(2), 129-147. <https://doi.org/10.1177/0969733013490593>
- Watzlawick, P., Helmick Beavin, J. & Jackson D. D. (2014). *Une logique de la communication*. Éditions du Seuil.

## **11. Enseignant.e.s**

L. Anchise, N. Bacq, M. Bertrand Leiser, A. Borda Calisaya, J. Longchamps, A. Morina, C. Mottaz, D. Pouliot-Morneau, V. Simonet, V. Stucki, L. Michaud-Vionnet, patient-es simulé-es

### **Nom du/de la responsable de module :**

POULIOT-MORNEAU, Denis

### **Descriptif validé le :**

31 août 2023

### **Descriptif validé par :**

BERTRAND-LEISER, Martine

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Système de santé et droit

**Code :** S.ER.SO.1104.F.23**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base  
 Module d'approfondissement  
 Module avancé  
 Module spécialisé

**Type :**

- Module principal  
 Module lié au module principal  
 Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre  
 Module sur 2 semestres  
 Semestre d'automne  
 Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5**Langue principale d'enseignement :**

- Français  
 Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- Anglais (lectures)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :**

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)       Avoir suivi le(s) module(s)       Pas de prérequis  
 Autre :

### 4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e :** compétences A5  
E. **Rôle de Leader :** compétences D2  
F. **Rôle de Promoteur·trice de la santé :** compétences E1 E2

### 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître la structure et l'organisation du système de santé suisse, ses acteurs, ses bases légales et ses principales prestations.
- Connaître les mécanismes d'élaboration du droit suisse et ses applications dans le domaine de la santé.
- Connaître et comprendre différentes approches et définitions de la santé.

- Connaître les besoins en santé de la population susceptible de recevoir des prestations d’ergothérapie ainsi que les déterminants et inégalités sociales de santé.
- Connaître les notions de base du droit des personnes, des patient·exs et de la protection de l’adulte et pouvoir appliquer ces notions à des situations simples.
- Connaître les bases légales des assurances sociales pertinentes pour l’exercice de la profession et ses liens avec le droit du travail.

## 6. Contenu et formes d’enseignement

### Unité 1 – Santé et système de santé (2 ECTS) – 26 périodes

#### Contenus :

- L’organisation du système de santé : principes, problématiques, acteurs et partage des tâches.
- Définitions et approches de la santé et modèles de prise en charge.
- Les besoins en santé de la population.
- Les déterminants et inégalités sociales de santé (ISS) et sensibilisation aux discriminations.
- Repères statistiques en matière de santé de la population résidant en suisse et du système socio-sanitaire.
- L’aide sociale : aspects normatifs, recours et non recours.

### Unité 2 – Droit et assurances sociales (3 ECTS) – 40 périodes

#### Contenus :

- Introduction au droit, droits humains et documentation juridique.
- Droit des personnes, protection de l’adulte et droits des patient·exs : protection de la vie privée (secret professionnel, applications et limites) ; exercice des droits civils et capacité de discernement, mesures personnelles anticipées (mandat pour cause d’inaptitude, directives anticipées), représentation par les proches, curatelles, placement à des fins d’assistance et obligation de soins ; accès du ou de la patiente au dossier de soins.
- Droit des assurances sociales : LPGA+LAPG, LAMal, LAA, LAI, aide sociale, LPC à l’AVS-AI.

#### Modalités pédagogiques

- |   |                                     |   |
|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire  | <input type="checkbox"/> Projet   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage   |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale              | <input type="checkbox"/> Tutorat    | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : lectures, vidéos, exercices, quiz. |

## 7. Modalités d’évaluation et de validation

- |   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier          | <input type="checkbox"/> Autre : ...     |                                   |

En première session, le module est validé si l’étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l’étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l’étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

1. Un examen oral par groupe de 4 étudiant·xes sur le système de santé d’une durée de 15 min en semaine 6. Temps de préparation de 15 minutes avant la passation. Les questions sont remises aux étudiant·xes en semaine 51. Chaque groupe prépare toutes les questions mais répond à une question tirée au sort en début d’examen parmi celles qui leur ont été remises.

Les notes sont individuelles en rapport avec la prestation de chaque étudiant·xe. La note obtenue compte pour 2/5 de la note du module.

2. Un examen écrit de droit de deux heures en semaine 6. Les questions sont remises aux étudiant·xes au plus tard à la fin du module en semaine 2.

La note obtenue compte pour 3/5 de la note du module.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible  Pas de remédiation  
 Examen complémentaire  Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit  Oral  Pratique  
 Dossier  Autre : ....

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

En cas d'absentéisme au cours, l'enseignant·xe est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·xes.

## 10. Bibliographie principale / règlement

Despland, B. & Ayer, A. (2014). *Parcours de vie en assurances sociales*. Éditions La Sarine.

Lacourse, M.-T. (2018). *Sociologie de la santé* (4<sup>e</sup> édition). Chenelière éducation.

Lang, T. (2022). Santé. In D. Fassin (Éd.), *La société qui vient* (pp.669-686). Seuil.

Meier, Ph. (2022) *Droit de la protection de l'adulte* (2<sup>ème</sup> édition). Schulthess Verlag.

Guillod, O. (2018). *Droit des personnes* (5<sup>ème</sup> édition). Helbing & Lichtenhahn.

Rossini, S. & Legrand-Germanier, V. (2010). *Le système de santé : politique, assurances, médecine, soins et prévention*. Presses polytechniques et universitaires romandes.

Warin, P. (2009). Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux. *Lien social et Politiques*, (61), 137–146. <https://doi.org/10.7202/038479ar>

## 11. Enseignant.e.s

K. Haunreiter, P. De Meyer, F. Leresche, V. Stucki

### Nom du/de la responsable de module :

STUCKI Virginie

### Descriptif validé le :

4 septembre 2023

### Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Profession : histoire et démarche

**Code :** S.ER.SO.1105.F.23**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type :**

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- Anglais (lecture)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :**

**L'unité 1** comporte un atelier de réflexion permettant la synthèse des contenues. La présence à cet atelier est obligatoire.

**L'unité 2** est composée en partie d'ateliers encadrés pour permettre aux étudiants d'avancer sur la constitution des dossiers de l'examen. Les ateliers de l'unité sont donc obligatoires.

**L'unité 3** propose aux étudiants de s'exercer à la démarche d'intervention en ergothérapie sous forme d'étude de cas dirigée lors d'ateliers. Ces ateliers offrent une préparation nécessaire à la réalisation de l'examen écrit et sont donc obligatoires.

Toute absence aux ateliers du module devra donc être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020.

En cas d'absence justifiée, un travail compensatoire pourra être négocié avec le responsable de module.

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

A. **Rôle d'Expert·e** : compétences A1 A2 A3 A4 A5 A7

G. **Rôle de Professionnel·le** : compétences G2

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre les buts de l'ergothérapie et les rôles de la profession
- Saisir les enjeux du développement historique et scientifique de la profession
- Construire une représentation élaborée de la profession, de ses aspects éthiques et déontologiques
- Mobiliser les concepts centraux utilisés en ergothérapie pour analyser l'occupation sous ses différentes formes
- Utiliser les outils d'analyse de l'occupation et concevoir leur application dans le cadre d'un accompagnement en ergothérapie
- Connaître et comprendre les étapes de la démarche professionnelle et pouvoir les réaliser à partir de situations cliniques simples
- Comprendre l'intérêt des modèles de pratique pour appréhender et élucider une problématique occupationnelle

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Histoire, éthique et déontologie de l'ergothérapie (1 ECTS) – 19 périodes

#### Contenus :

- Histoire de l'ergothérapie : une profession du *care* et genrée, les origines en santé mentale et en réadaptation
- Développement en Europe et Amérique
- Les paradigmes de l'ergothérapie (Kielhofner), la médicalisation et l'approche biomédicale, l'approche occupationnelle contemporaine
- Code éthique World Federation of Occupational Therapists (WFOT)
- Code de déontologie et règlement professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE)

### Unité 2 – Les analyses de l'occupation (2 ECTS) – 25 périodes

#### Contenus :

- L'occupation comme transaction Homme-Environnement : couplage structurel de l'activité
- Analyser les objets de l'occupation : concepts centraux
- Composantes d'une occupation, d'une activité, d'une tâche, de la performance
- Les étapes de l'analyse ; les outils d'analyse de l'occupation et d'obtention des données, généraux et issus des modèles de pratique en ergothérapie

### Unité 3 – Démarche d'intervention en ergothérapie (2 ECTS) – 35 périodes

#### Contenus :

- Les étapes du processus d'intervention : Évaluation formative ; Planification du traitement ; Exécution du traitement ; Évaluation sommative
  - La demande, les attentes et les besoins : construction d'un projet de soin, d'un projet de vie, d'un projet social
  - Le profil occupationnel et l'examen des performances dans l'établissement d'une problématique occupationnelle
  - La définition des objectifs et des moyens d'intervention : choix et programmation
  - La réalisation de l'intervention : ajustement et mesure des progrès
  - L'évaluation des résultats : la fin de l'intervention, le suivi et la documentation
- Approche centrée sur le client ; approche Top Down et Bottom up : exemples appliqués
- Des modèles pour guider le processus d'intervention en ergothérapie : Occupational Therapy Intervention Process Model (OTIPM) ; Occupational Therapy Practice Framework (OTPF)

- Des modèles pour analyser et construire la problématique occupationnelle : The Person-Environment-Occupation-Performance (PEOP) ; Model of Human Occupation (MHO) ; Modèle Canadien du Rendement Occupationnel et de la Participation (MCROP)

#### Modalités pédagogiques

- |   |                                     |   |
|---|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire  | <input checked="" type="checkbox"/> Projet        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale              | <input type="checkbox"/> Tutorat    | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

### 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |   |                                       |                                   |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit   | <input type="checkbox"/> Oral         | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : .... |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module. Il s'agira :

- Unité 1 : examen écrit, 1h, sous la forme de questions à court développement et de QCM.
- Unité 2 : dossier à remettre en fin de semestre, par groupe et présentant l'analyse d'une occupation, activité et performance.
- Unité 3 : examen écrit, 2h, sous la forme d'une étude de cas guidée.

### 8. Modalités de remédiation et de répétition

#### Remédiation

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible  | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

#### Répétition

- |   |                                       |                                   |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit   | <input type="checkbox"/> Oral         | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : .... |                                   |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie principale / règlement

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4<sup>th</sup> ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>

Association suisse des ergothérapeutes. (2018). Code de déontologie de l'ASE. <https://www.ergotherapie.ch/association/commission-dethique-et-de-recours/>

Christiansen, C., Baum, C., & Bass-Haugen, J. (Eds.), (2015). *Occupational therapy performance, participation, and well-being*. Slack.

Duncan, E. (2021). *Foundations for Practice in occupational therapy* (6<sup>th</sup> ed.). Elsevier.

Fischer, A. G. (2009). *Occupational therapy intervention process model : a model for planning and implementing top-down, client-centered, and occupation-based interventions*. Three Star Press.

Kielhofner, G. (2009). *Conceptual foundations of occupational therapy* (4<sup>th</sup> ed.). F. A. Davis.

Kielhofner, G. (2002). *A Model of Human Occupation: Theory and Application*. (3<sup>th</sup> ed.). Lippincott Williams and Wilkins

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation : un cadre conceptuel pour l'ergothérapie*. De Boeck.

Schell, B. & Gillen, G., (Eds.). (2019), *Willard and Spacksman's occupational therapy* (13<sup>th</sup> ed.). Wolters Kluwer.

Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2<sup>th</sup> ed.). Slack.

Trouvé, E. (2018). Diagnostic en ergothérapie : de la définition à l'usage. In J. M. Caire & A. Schabaille (Eds.), *Engagement, occupation et santé*. Association nationale française des ergothérapeutes.

## 11. Enseignant.e.s

### Nom du/de la responsable de module :

OFFENSTEIN Emeric

### Descriptif validé le :

8 septembre 2023

### Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

## Descriptif de module

**Domaine** : Santé**Filière** : Ergothérapie**Année** : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Intégration 1

**Code** : S.ER.SO.1171.F.23**Type de formation** : Bachelor**Niveau** :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type** :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique** :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS** : 5**Langue principale d'enseignement** :

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques** :

- (préciser la langue)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation** :

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétences B1 B2 B3
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétence F1

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Se créer une représentation des milieux de pratique de l'ergothérapie
- Identifier la démarche en ergothérapie dans la pratique
- Observer et analyser la communication/la relation thérapeute-client-e
- Observer et analyser la performance occupationnelle
- Entrer en communication : avec un-e professionnel-le, avec un-e client-e
- Définir et identifier les caractéristiques de la collaboration interprofessionnelle dans le domaine de la santé
- Expérimenter des situations de collaboration interprofessionnelle avec d'autres étudiant-es des filières du domaine santé.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Journées d'immersion (JIM) (1 ECTS)

#### Contenus :

- 5 journées en milieu de formation pratique

### Unité 2 – Intégration 1 (3 ECTS) – 34 périodes

#### Contenus :

- Journées préparatoires et journées post-journées d'immersion
- Contenus repris des modules 1103 et 1105 mis en lien avec les situations vécues au cours des journées d'immersion

### Unité 3 – Interprofessionnalité (3 ECTS) – 24 périodes

#### Contenus :

- Activité 1 : semaine d'éducation interprofessionnelle (EIP) en collaboration avec HESAV (semaine 9, 4 ateliers de 4 périodes)
- Activité 2 : journées interprofessionnelles (JIP) en collaboration avec HESAV, La Source, le CHUV et l'UNIL (semaine 9, 8 périodes, dont 4 le **samedi** 2 mars)
- Apport théorique en lien avec le modèle du Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS)
- Activité de formation du groupe de travail
- Activités en groupe interprofessionnel étudiant-es sur des vignettes cliniques

#### Modalités pédagogiques

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral   | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet   |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire          | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input checked="" type="checkbox"/> Formation pratique/stage                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat              | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : activités inter-filières et inter-écoles |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |                                  |   |                                   |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit   | <input type="checkbox"/> Oral   | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Portfolio, évaluation formative par les pairs |                                   |

### Unités 1 et 2

Les journées d'immersion ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. La présence aux journées d'intégration est aussi obligatoire.

En cas d'absence justifiée (maladie, impératif, etc.) à une journée d'immersion, l'étudiant-e devra négocier un jour de rattrapage avec le milieu de formation pratique avant la fin du semestre. L'absence non justifiée à une journée d'immersion engendre une pénalité de 2 points (sur 6) sur la note finale du module. Dans les

deux cas, l'étudiant-e assiste malgré tout aux journées d'intégration pré et post et effectue le travail demandé dans le portfolio dans la mesure du possible.

En cas d'absence, quel qu'en soit la raison, à une journée d'intégration, l'étudiant-e effectue le travail demandé dans le portfolio et se met à jour pour la prochaine journée. Le travail sera contrôlé par l'enseignant-e référent-e. S'il est incomplet, l'enseignant-e référent-e peut demander une correction ou un supplément. S'il est non rempli, cela engendre une pénalité d'1 point (sur 6) par demi-jour manqué sur la note finale du module.

L'évaluation sommative porte sur 2 éléments du portfolio :

- la rédaction d'un objectif thérapeutique SMART : le travail s'effectue pendant la journée post JIM 4 en semaine 49
- une présentation orale par groupe lors de la journée post intégration mettant en avant le processus réflexif menant à la définition de deux objectifs personnels qui seront intégrés au contrat pédagogique tripartite de l'étudiant.e lors de la formation pratique 1. Le travail s'effectue en cours en semaine 51

### Unité 3

La semaine d'éducation interprofessionnelle est évaluée de façon formative uniquement. La présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé.

Les journées interprofessionnelles ne sont pas évaluées mais la présence est obligatoire. Une pénalité de 1 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module. En cas d'absence justifiée par des pièces, un travail compensatoire fourni par les organisateurs des JIP est réalisé.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire           | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

### Unités 1 et 2

La remédiation consiste en la reprise des éléments du portfolio mis en échec. Le travail demandé est discuté et défini par le ou la responsable de module.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

## Répétition

- Écrit  Oral  Pratique  
 Dossier  Autre : ....

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## Unités 1 et 2

La répétition consiste en la reprise des journées d'immersion et d'intégration l'année suivante.

## Unité 3

Si l'échec est dû à une absence à la semaine d'éducation interprofessionnelle ou aux journées interprofessionnelles, le module n'est pas crédité et l'EIP ou les JIP sont répétées l'année suivante.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie principale / règlement

American Occupational Therapy Association. (2020). Occupational therapy practice framework : Domain and process (4th ed.). *American Journal of Occupational Therapy*, 74(Suppl. 2), 7412410010. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.74S2001>

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé (CPIS). (2010). *Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme*. College of Health Disciplines, Université de la Colombie-Britannique. <https://www.cihc-cpis.com/publications1.html> (Document: CIHC National Competency Framework (French, long version))

Leclerc, C. (2020). *Intervenir en groupe : Savoirs et pouvoir d'agir* (4<sup>e</sup> éd.). CRIEVAT.

Schell, B. & Gillen, G., (Eds.). (2019), *Willard and Spacksman's occupational therapy* (13th ed.). Wolters Kluwer.

Taylor, R. R. (2020). *The intentional relationship: Occupational therapy and use of self* (2<sup>nd</sup> ed.). F. A. Davis Company.

Thomas, H. (2015). *Occupation-based activity analysis* (2th ed.). Slack.

## 11. Enseignant.e.s

### Nom du/de la responsable de module :

REBEAUD Floriane

### Descriptif validé le :

4 septembre 2023

### Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

## Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Performances occupationnelles et mobilité en contexte

Code : S.ER.SO.1206.F.23

Type de formation : Bachelor

**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type :**

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 7

**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- Anglais (lectures, vidéos)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :**

L'acquisition des compétences visées par ce module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour l'ensemble des cours pratiques (tutorats, laboratoires, simulation et vignette intégrative) et fortement recommandée pour les cours théoriques.

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1103 et 1105
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

- A. Rôle d'Expert·e : compétences A1 A3 A4 A5 A6
- B. Rôle de Communicateur·trice : compétences B1 B2 B3
- C. Rôle de Collaborateur·trice : compétence C2

E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé** : compétences E1 E2

F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétence F1

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre la mobilité et les déplacements des personnes en fonction de leurs occupations, et ce dans différents environnements et contextes tout en prenant en compte les aspects de durabilité.
- Appliquer les concepts de la biomécanique à l'analyse de la marche, des postures et des mouvements de la vie quotidienne.
- Connaître les principales structures anatomiques du système locomoteur au niveau du rachis et des membres inférieurs nécessaires à la compréhension du mouvement.
- Connaître les principales atteintes physiques qui affectent le corps et comprendre leurs conséquences sur la performance occupationnelle et la participation sociale.
- Identifier les différents contextes d'intervention des ergothérapeutes en santé physique et adapter les interventions aux besoins de mobilité et de déplacement des client·e·s.
- Proposer et expliquer des modalités pertinentes d'évaluation et d'intervention en ergothérapie en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques ainsi que les différents facteurs influençant la situation, et ce pour favoriser la performance occupationnelle.
- Maîtriser la connaissance, le fonctionnement et l'adaptation de différentes aides techniques favorisant la mobilité des personnes, leur participation sociale, et ce dans un contexte durable.
- Expérimenter et analyser des interventions de maintien, d'adaptation et de prévention adaptées à des situations vécues par des personnes qui présentent différentes déficiences.
- Adopter une communication efficiente et professionnelle lors de différentes situations d'intervention en ergothérapie.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Prérequis à la mobilité (2 ECTS) – 32 périodes

#### Contenus :

- Concept de mobilité, déplacement, participation sociale
- Cadres de référence : biomécanique, OTPF
- Anatomie : généralités, tronc et membres inférieurs
- Biomécanique et analyse posturale
- Physiologie du système tégumentaire
- Physiopathologie : maladies rhumatismales, ostéoarticulaires et chroniques en santé physique
- Théorie de mobilisation des personnes
- Concepts d'équilibre et de marche
- Processus d'attribution des aides techniques

### Unité 2 – Les interventions en ergothérapie en lien avec la mobilité (4 ECTS) – 50 périodes

#### Contenus :

- Intervention auprès des client·es alité·es : intervention en soins intensifs, techniques de positionnement en lien avec les escarres, techniques de mobilisation des client·es au lit
- Intervention auprès des client·es se déplaçant en fauteuil roulant (FR) : processus d'attribution des FR, processus d'évaluation de la performance en FR, techniques de mobilisation des client·es au FR, réglages, positionnement et accessoires
- Intervention auprès des client·es se déplaçant en marchant : évaluation marche et équilibre, techniques d'accompagnement, aides techniques, intervention en situation d'urgence et relevé de sol

### Unité 3 – Mobilité en contexte (1 ECTS) – 12 périodes

#### Contenus :

- Mobilité et déplacement dans la communauté
- Analyse d'interventions et de pratiques en ergothérapie dans des contextes d'accompagnement à la mobilité

#### Modalités pédagogiques

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire             | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat    | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

### 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Écrit              | <input checked="" type="checkbox"/> Oral                    | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Fiche technique |  |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Unité 1 : en groupe, remise d'une fiche technique de physiopathologie selon modèle fourni (1/2 de la note de l'unité) et présentation orale en cours de semestre (1/2 de la note de l'unité). En cas d'absence d'un-e étudiant-e aux tutorats ou lors de l'évaluation orale, un 0 est attribué à la partie manquante. La note obtenue à l'UE1 compte pour 2/7 de la note du module.

Unité 2 et 3 : individuellement, examen oral avec démonstration pratique en semaine 27. La note obtenue compte pour 5/7 de la note du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

#### Critères d'évaluation et de validation

**Unité 1** : la présence au tutorat et aux laboratoires est obligatoire.

**Unité 2 et 3** : la participation aux laboratoires, à la simulation et à la vignette intégrative est obligatoire.

Toute absence aux cours obligatoires (tutorats, laboratoires, simulation et vignette intégrative) pratiques devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. En cas d'absence certifiée aux cours obligatoires (tutorats, laboratoires, simulation et vignette intégrative) l'étudiant-e peut réaliser un travail lui permettant d'acquérir les compétences visées par le cours. En cas d'absence non certifiée, l'étudiant-e devra s'assurer par lui-même ou elle-même d'avoir accès au contenu de cours.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible  Pas de remédiation  
 Examen complémentaire  Travail additionnel

**Unité 1 :** individuellement, examen écrit d'1h30 sous forme de questions portant sur cinq pathologies vues lors des tutorats. La note obtenue compte pour 2/7 de la note du module.

**Unité 2 et 3 :** individuellement, examen oral avec démonstration pratique en semaine 37. La note obtenue compte pour 5/7 de la note du module.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit  Oral  Pratique  
 Dossier  Autre : fiche technique

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Les modalités de répétition sont les mêmes que celles de l'évaluation initiale du module.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant-e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant-es.

## 10. Bibliographie principale

Dotte, P. (2021). *Méthode de manutention des malades*. Maloine.

Johansson, C; Ramsey, C; Chinworth, S. (2022). *Mobility in context. Principles of patient care skills*. Third edition. F.A.Davis

McHugh Pendleton H., & Schultz-Krohn W. (Eds), (2018). *Pedretti's occupational therapy: practice skills for physical dysfunction* (8th ed.). Mosby Elsevier.

## 11. Enseignant-e-s

L. Anchise, M. Berger, M. Bertrand Leiser, E. Bourlout, L. Christen, A. Deblock-Bellamy, M. Deville, M. Gertsch, F. Ismail, I. Margot-Cattin, L. Michaud-Vionnet, M. Monin, E. Offenstein, V. Paupelin, MA. Pellerin, D. Pouliot-Morneau, L. Raffourt, M. Siegenthaler, V. Simonet.

**Nom du/de la responsable de module :** Mathilde Berger (en l'absence de Catherine Genet)

**Descriptif validé le :** 29 janvier 2024

**Descriptif validé par :** Martine Bertrand Leiser

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Performances occupationnelles et habiletés manuelles

**Code :** S.ER.SO.1207.F.23**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type :**

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 6**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- Anglais (lectures)

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le module : 1103
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

**A. Rôle d'Expert·e :** compétences A1 A2 A3 A4 A6 A7**B. Rôle de Communicateur·trice :** compétences B1 B2**F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :** compétences F1 F2 F3 F4 F5

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les structures osseuses, articulaires, cutanées, musculaires, nerveuses et tendineuses impliquées dans les affections courantes du membre supérieur.
- Connaître les stades de guérison de ces différentes structures.
- Identifier, dans le cas d'affections courantes du membre supérieur, la relation entre les structures anatomiques, les fonctions et les performances occupationnelles.
- Choisir adéquatement les aspects à évaluer lors d'affections courantes du membre supérieur.
- Connaître et utiliser correctement des instruments ou procédures d'évaluation courants dans le cas d'affections du membre supérieur.
- Proposer des objectifs et des moyens de traitement en rapport avec le profil occupationnel du client, ses performances, ses problèmes fonctionnels, les troubles anatomo-physiologiques qui en sont la cause et la phase de guérison des structures anatomiques.
- Réaliser les orthèses appropriées dans le cas d'affections courantes du membre supérieur.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Techniques de confection d'orthèses et d'évaluation (2 ECTS) – 34 périodes

#### Contenus :

Techniques de confection d'orthèses :

- Introduction à la confection d'orthèses : buts de l'appareillage, choix dans la confection (abord, position articulaire, inclusion des articulations, matériel), points de contrôle, instructions au client (2 périodes).
- Atelier de confection de patrons d'orthèses statiques (4 périodes).
- Atelier de confection d'une dizaine d'orthèses statiques (découpages, moulages et finitions) (14 périodes).

Techniques d'évaluation :

- Introduction aux instruments de mesure : buts des évaluations, types, valeurs de références (2 périodes).
- Laboratoire 1: Goniométrie: définition, instrumentation, procédures, méthode du passage à zéro (méthode-0-neutre), autres mesures de la mobilité des doigts (4 périodes).
- Laboratoire 2: Evaluations des fonctions et des capacités (par exemple force de préhension, force des pinces, dextérité) (4 périodes).
- Laboratoire 3: Evaluations des fonctions, des capacités et de la participation (par exemple questionnaire DASH, Patient rate wrist/hand evaluation, douleur: échelle visuelle analogue, questionnaire de St-Antoine, DN4) (4 périodes).

### Unité 2 – Interventions auprès de personnes avec des affections du membre supérieur (4 ECTS) – 52 périodes

#### Contenus :

- Préhension et habileté manuelle : définition, typologie (2 périodes).
- Problématisation et planification du traitement (2 périodes).
- Anatomie et physiologie : processus de guérison tissulaire, anatomie de la main, du poignet, du bras et de l'épaule (19 périodes).
- Interventions auprès de personnes avec des affections traumatiques courantes de la main ou du poignet (affections de la peau, des os, des articulations, des tendons, des muscles, des nerfs). (21 périodes).
- Interventions auprès de personnes atteintes d'arthrite ou d'arthrose (4 périodes).
- Interventions auprès de personnes avec troubles musculosquelettiques du membre supérieur (4 périodes).

### Modalités pédagogiques

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire          | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation         | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale              | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit   | <input type="checkbox"/> Oral  | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : activités pédagogiques au cours du semestre type quizz, présentation |  |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module. Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation. Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La note obtenue aux évaluations de l'unité 1 compte pour 2/6 de la note du module et celle obtenue aux évaluations de l'unité 2 pour 4/6.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

### Exigences liées à la fréquentation du module :

La présence est obligatoire aux laboratoires et aux ateliers. Cela concerne tous les cours de l'unité 1 et 10 heures d'ateliers dans l'unité 2.

L'absence à un cours de laboratoire d'évaluations (4 périodes), quelle qu'en soit la raison y compris lorsque l'absence est certifiée, entraîne un travail pratique (pour les laboratoires 1 et 2) ou théorique (pour le laboratoire 3).

L'absence à plus de 4 périodes de cours à présence obligatoire, quelle qu'en soit la raison y compris lorsque l'absence est certifiée, entraîne une note de 1 à l'unité 1 et un travail compensatoire à l'unité 2.

### Critères d'évaluation et de validation

#### Unité 1 :

- Un dossier de deux parties (une pour le laboratoire 2 et une pour le laboratoire 3) à rendre à la semaine 27. La note obtenue compte pour 1/6 de la note du module.
- Réalisation pratique d'une orthèse de la main sur la base d'une fiche technique à la semaine 20. La note obtenue compte pour 1/6 de la note du module.

#### Unité 2 :

- Activités pédagogiques individuelles et de groupes notées en cours de semestre (1/6 de la note du module).
- Un examen écrit individuel d'une durée d'une heure et demi en semaine 27. La note obtenue compte pour 3/6 de la note du module.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible  Pas de remédiation  
 Examen complémentaire  Travail additionnel

### Unité 1 :

- Techniques de confection d'orthèses : si l'échec résulte d'une insuffisance à l'examen pratique, celui-ci doit être refait en semaine 27. Si l'échec résulte d'une note de 1 en raison d'une absence aux cours supérieure à 4 périodes, le module n'est pas validé et l'unité est refaite l'année suivante.
- Techniques d'évaluation : Le dossier est complété ou corrigé en semaine 37.

**Unité 2 :** L'examen écrit est refait en semaine 37.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit  Oral  Pratique  
 Dossier  Autre : ....

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète. La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie principale / règlement

Boutan M., Thomas D., Célérier S., Casoli V. & Moutet F. (2013). Rééducation de la main et du poignet. Atlas pratique d'anatomie et de rééducation. Elsevier Masson

Cooper C. (2014). Fundamentals of hand therapy: clinical reasoning and treatment guidelines for common diagnoses of the upper extremity. Mosby Elsevier.

Jacobs M.A., Austin N.M. (2014). Orthotic intervention for the hand and upper extremity: splinting principles and process. Lippincott William & Wilkins.

Kapandji I. A. (2011). Physiologie articulaire: schémas commentés de mécanique humaine / T. 1, Membre supérieur: l'épaule, le coude, pronosupination, le poignet, la main et les doigts. Maloine.

Mesplié, G. (2012). Rééducation de la main. Tome 1. Bilan diagnostique, techniques de rééducation et poignet traumatique. Sauramps Medical.

Ryf C., Weymann A. (1999), Range of motion -AO neutral-0 method. Thieme.

Saunders R. J. (2016). Hand and upper extremity rehabilitation: a practical guide. Elsevier.

Skirven T. & al. (2021). Rehabilitation of the Hand and Upper Extremity (7e éd.). Elsevier Mosby.

## **11. Enseignant.e.s**

M.-A. Schneiders, M. Bertrand Leiser, C. Rambaud, A. Amos, V. Simonet

**Nom du/de la responsable de module** : V. Simonet

**Descriptif validé le** : 12 janvier 2024

**Descriptif validé par** : Martine Bertrand Leiser

## Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Transitions occupationnelles

**Code :** S.ER.SO.1208.F.23

**Type de formation :** Bachelor

**Niveau :**

Module de base

**Type :**

Module principal

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

Module sur 1 semestre

Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 3

**Langue principale d'enseignement :**

Français

**Autres compétences linguistiques :**

Anglais (lectures, vidéos)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :** le séminaire d'évaluation et les groupes de discussion sont à présence obligatoire

### 3. Prérequis

Avoir validé le(s) module(s)

Avoir suivi les modules 1101 et 1102

Pas de prérequis

Autre :

### 4. Compétences principales visées

A. Rôle d'Expert·e : compétence A5

B. Rôle de Communicateur·trice : compétence B3

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé : compétence E2

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Analyser les transitions occupationnelles aux divers âges de la vie, dans une perspective transactionnelle.
- Identifier les occupations dans les moments de transition.
- Entrevoir les rôles de l'ergothérapeute dans les moments de transition.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Transitions occupationnelles dans l'enfance, à l'âge adulte et en âge avancé (2 ECTS) – 40 périodes

#### Contenus :

#### Transitions occupationnelles dans l'enfance

##### a. transition à l'école :

- Phases et modèles de transition
- Notions de ready to school and readiness for school
- Notions de continuité – discontinuité éducative
- Pratiques de transition
- Transformation des rôles
- Occupations de transition facilitatrices
- Rôle de la famille et de l'environnement social
- Transition et enfants à besoins particuliers

##### b. transition à l'adolescence :

- Phases et modèles de transition
- Notion de *positive youth development*
- Facteurs facilitant la transition
- Occupations de transition facilitatrices
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Transition et adolescent·e·s à besoins particuliers

#### Transitions occupationnelles à l'âge adulte

##### c. transition à la parentalité

- Adaptation à la parentalité et émergence du couple coparental
- Modèles de parentalité et d'alliance familiale
- Transformations des rôles
- Rôles des parents et du réseau social
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Occupations de transition facilitatrices

##### d. transition à la (re)mise en couple

- Transformation des rôles
- Typologie des couples
- Équité des contributions au sein du couple
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Occupations de transition facilitatrices

##### e. transition à la retraite

- Phases de la retraite
- Effets de la retraite et modification des rôles
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Facteurs facilitant la transition

## Transitions occupationnelles en âge avancé

### f. transition à la dépendance

- Formes d'apparition
- Notion de fragilité et caractéristiques emblématiques
- Phénomènes influençant la qualité de la transition
- Facteurs facilitant la transition

### Modalités pédagogiques

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet  |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire        | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage                            |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale          | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat   | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Groupes de discussion |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |  |   |                                   |
|--|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit : QCM (individuel)       | <input checked="" type="checkbox"/> Présentation orale (groupe) | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier (individuel et groupe) | <input type="checkbox"/> Autre : ....                           |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module. Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation. Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La note du dossier vaut 50% de la note du module, la présentation orale 30% et l'examen écrit 20%. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour d'introduction du module.

### Critères d'évaluation et de validation

**Dossier** : les critères d'évaluation portent sur la compréhension des thématiques, l'intérêt et la pertinence des contenus, la clarté et la complétude des contenus, le respect des normes rédactionnelles et de référencement.

La note du dossier est constituée de 3 évaluations : une note individuelle sur la réponse à deux questions (1/3), une note sur la moyenne des notes individuelles du groupe (1/3) et une note de groupe pour l'entier du dossier (1/3). Les dossiers rendus hors délai sont notés 1.

**Présentation orale** : les critères d'évaluation portent sur la qualité de la présentation (illustrations, dynamisme, argumentation, auto-évaluation, participation de tous les membres du groupe).

Les étudiant·e·s d'un groupe obtiennent tous et toutes la même note pour la présentation orale pour autant qu'ils ou elles soient présent·e·s au séminaire. Toute absence, peu importe la raison, au séminaire ne permet pas à l'étudiant·e d'obtenir la note de son groupe pour la présentation orale et entraîne sa compensation par un travail additionnel individuel à rendre sous forme écrite au délai de la semaine 37, 2024 ainsi que la passation de l'examen écrit sur cette même semaine (première session sur présentation d'un certificat médical).

En cas de Fx au module, la remédiation consiste à réviser et compléter le dossier (note de groupe) et à réaliser un examen écrit (QCM) (semaine 37, 2024).

En cas de F au module, la répétition s'effectue en semaine 6 2025 sous la forme d'un examen écrit.

En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Examen écrit
- Travail additionnel individuel (dossier)

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit
- Oral
- Pratique
- Dossier
- Autre

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec (semaine 6, 2025).

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie principale / règlement

Bee, H., & Boyd, D. (2017). *Les âges de la vie: psychologie du développement humain*. ERPI.

## 11. Enseignant·e·s

R. Bertrand, N. Kühne, S. Ray-Kaeser

**Nom du/de la responsable de module :** S. Ray-Kaeser

**Descriptif validé le :**  
24 novembre 2023

**Descriptif validé par :**  
Martine Bertrand Leiser

## Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Performances occupationnelles des personnes adultes avec une atteinte neurologique

Code : S.ER.SO.1209.F.23

Type de formation : Bachelor

**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type :**

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 6

**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- Anglais (lectures, vidéos)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :**

L'acquisition des compétences visées par ce module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour l'ensemble des cours pratiques et fortement recommandée pour les cours théoriques.

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1103 et 1105
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

- A. Rôle d'Expert·e : compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7
- B. Rôle de Communicateur·trice : compétences B1 B2
- E. Rôle de Promoteur·trice de la santé : compétences E1

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les principales structures des systèmes nerveux central et périphérique en termes de composition, de localisation et de fonctionnement.
- Connaître les principales atteintes du système nerveux central et les déficiences (motrices, sensorielles, mentales, émotionnelles et de tolérance à l'effort) ou limitations qu'elles entraînent.
- Comprendre les principes fondamentaux de neuroréadaptation et les principales recommandations pour différentes atteintes des systèmes nerveux.
- Avoir la capacité d'anticiper et d'identifier les atteintes de la performance occupationnelle et proposer des évaluations et des interventions ergothérapeutiques selon les recommandations de bonnes pratiques et adaptées à l'environnement.
- Communiquer de manière adaptée avec les personnes ayant des atteintes neurologiques, leur entourage et l'équipe pluridisciplinaire afin de favoriser une compréhension mutuelle.
- Analyser les itinéraires cliniques des personnes ayant une atteinte neurologique et les spécificités des interventions en ergothérapie selon le contexte d'intervention.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Prérequis aux interventions en neuroréadaptation (2 ECTS) – 30 périodes

#### Contenus :

- Neuroanatomie
- Neurophysiologie
- Neuropsychologie
- Modèles de pratique en neurologie
- Différents contextes d'intervention

### Unité 2 – Intervention en ergothérapie auprès des personnes adultes avec atteinte neurologique (2 ECTS) – 28 périodes

#### Contenus :

##### Pratique auprès des personnes :

- ayant eu un accident vasculaire cérébral,
- ayant eu un traumatisme crânio-cérébral,
- ayant une sclérose en plaques,
- ayant une sclérose latéral amyotrophique,
- ayant une maladie de Parkinson
- ayant un trouble neurofonctionnel
- ayant une polyneuropathie des soins intensifs,
- ayant un Guillain Barré
- ayant un Covid long
- ayant une lésion médullaire

### Unité 3 – Analyse de la performance occupationnelle et adaptation (2 ECTS) – 28 périodes

#### Contenus :

- Analyse de la performance occupationnelle dans les AVQ/AIVQ lors d'une atteinte neurologique
- Analyse des interventions et des pratiques en ergothérapie en neuroréadaptation

### Modalités pédagogiques

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire             | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input type="checkbox"/> Tutorat               | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral   | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier          | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : activités pédagogiques au cours de semestre type quiz, dossier |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

- Activités pédagogiques individuelles et de groupes notées en cours de semestre (unités 1 et 2) (1/6 de la note du module). En cas d'absence non justifiée, les activités obtiennent une note de 1/6. La moins bonne note sera retirée avant de faire la moyenne des notes obtenues.
- Examen écrit individuel d'une durée de 2h30 sur la base d'une vignette clinique (3/6 de la note du module) en semaine 27 (unités 1 et 2).
- Évaluation de groupe au fil des cours sur la base des exercices présentés et rendus (unité 3). La note obtenue compte pour 2/6 de la note du module. Les étudiant-e-s d'un groupe obtiennent tous et toutes la même note, pour autant qu'ils-elles soient présent-e-s. Les travaux rendus hors délais sont notés 1. En cas de plagiat, la procédure s'applique.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

### Critères d'évaluation et de validation

**Unité 1 et 2** : des activités pédagogiques notées au fur et à mesure des cours.

**Unité 3** : la participation à l'ensemble des laboratoires est obligatoire.

Toute absence devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. En cas d'absence certifiée, l'étudiant-e devra effectuer un travail compensatoire (un nouvel exercice est fait seul et rendu le lundi de la semaine 27). En cas d'absence non justifiée, pour chaque cours la note de 1/6 est attribuée à l'exercice.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible  Pas de remédiation  
 Examen complémentaire  Travail additionnel

Unité 1 et 2 : Examen écrit individuel d'une durée de 2h30 sur la base d'une vignette clinique en semaine 37.

Unité 3 : Examen écrit sur la base d'une analyse de la performance occupationnelle à partir d'une vignette clinique à rendre pour la semaine 37.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit  Oral  Pratique  
 Dossier  Autre

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Les modalités de répétition sont les mêmes que les modalités initiales d'évaluation du module.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant-e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant-es.

## 10. Bibliographie principale

- Bear, M. F., Connors, B. W., Paradiso, M. A., & Nieoullon, A. (2002). *Neurosciences: À la découverte du cerveau*. Pradel.
- Cambier, J., Masson, M., Dehen, H., Masson, C., Lechevalier, B., & Delaporte, P. (2003). *Neurologie* (11e éd). Masson.
- Eustache, F., Faure, S., & Desgranges, B. (2018). *Manuel de neuropsychologie* (5e éd.). Dunod.
- Marieb, E. N., & Hoehn, K. (2015). *Anatomie et physiologie humaines* (5e éd.). Pearson.
- McHugh Pendleton H., & Schultz-Krohn W. (Eds), (2018). *Pedretti's occupational therapy: practice skills for physical dysfunction* (8th ed.). Mosby Elsevier.
- Montel, S. (2014). *Neuropsychologie et santé*. Dunod.
- Morand, A. de. (2010). *Pratique de la rééducation neurologique*. Elsevier-Masson.
- My Kenhub. (n.d.). Kenhub. Retrieved January 22, 2023, from <https://www.kenhub.com/en/dashboard>
- Perkin, G. D. (2002). *Neurologie: Manuel et atlas* (L. Verdure, Trans.). De Boeck université.
- Purves, D. (2013). *Neurosciences* (4e éd., 2e tirage). De Boeck.
- Schünke, M., Schulte, E., Schumacher, U., Rude, J., & Vitte, É. (2009). *Tête et neuro-anatomie*. Maloine.

## **11. Enseignant·e·s**

C. Allemann, M. Bertrand Leiser, A. Deblock-Bellamy, F. Francescotti Paquier, M. Gertsch, L. Jonin, D. Mathis, L. Michaud-Vionnet, V. Paupelin

**Nom du/de la responsable de module** : Anne Deblock-Bellamy

**Descriptif validé le** : 29 janvier 2024

**Descriptif validé par** : Martine Bertrand Leiser

## Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Habitudes de vie et santé

Code : S.ER.SO.1210.F.23

Type de formation : Bachelor

**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type :**

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais (lectures, vidéos)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :**

L'acquisition des connaissances dans ce module repose sur l'autonomie de l'étudiant-e dans ses apprentissages. Ainsi, plusieurs cours seront disponibles à distance et en mode asynchrone ; il est de la responsabilité de l'étudiant-e de les suivre dans leur entièreté.

Deux laboratoires sont organisés pour permettre à l'étudiant-e d'expérimenter les processus d'évaluation et d'intervention. Ces laboratoires ne sont pas certificatifs mais la présence est nécessaire au développement des compétences visées.

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

- A. Rôle d'Expert-e : compétences A1 A2 A3 A4 A7
- B. Rôle de Communicateur-trice : compétences B2 B3
- C. Rôle de Collaborateur-trice : compétence C2

- E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé** : compétences E1 E2
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétences F1 F2
- G. **Rôle de Professionnel·le** : compétence G3

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre les concepts d'habitudes de vie, de santé et de bien-être.
- Identifier les liens existants entre la manière de réaliser une habitude de vie et les conséquences négatives et positives sur la santé et le bien-être.
- Identifier les répercussions sur les habitudes de vie de plusieurs conditions de santé fréquemment rencontrées dans la pratique en ergothérapie.
- Se familiariser avec le processus évaluatif, en particulier l'évaluation des composantes personnelles subjectives et des habitudes de vie.
- Se familiariser avec des principes et des approches d'interventions mobilisés en ergothérapie.
- Communiquer sur le rôle de l'ergothérapeute pour une condition de santé choisie (ou un trouble de santé) autant à l'oral qu'à l'écrit.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Concepts et approches (2 ECTS) – 26 périodes

#### Contenus :

Modèle MDHPPH 2 et Vivez bien votre vie (4 périodes)  
Représentations et croyances sur la santé et croyances aux comportements (2 périodes)  
Bases des approches cognitivo-comportementales (4 périodes)  
Organisation des habitudes de vie/Interventions : Lifestyle redesign, ReDO, IPRST (4 périodes)  
Rôle de l'ergothérapeute pour diverses conditions de santé (8 périodes)  
Activité dirigée : liens entre habitudes de vie et santé (4 périodes)

### Unité 2 – Gestion de la santé : alimentation, sommeil, activité physique, consommation et activités productives (2 ECTS) – 24 périodes

#### Contenus :

Activité physique, sommeil et maintien de la santé (4 périodes)  
Sexualité et santé (4 périodes)  
Défis occupationnels : alimentation et santé (2 périodes)  
Éducation à la santé (2 périodes)  
Consommation, système de récompense, motivation au changement (4 périodes)  
Défis occupationnels : stress et habitudes de vie, neurobiologie du stress et gestion du stress (4 périodes)  
Évaluation des composantes personnelles subjectives et des habitudes de vie (4 périodes)

### Unité 3 – Rôles, relations interpersonnelles et santé (1 ECTS) – 14 périodes

#### Contenus :

Relations interpersonnelles et santé, occupations partagées, co-occupations (2 périodes)  
Modèle systémique et neurobiologie des relations (4 périodes)  
Régulation des émotions et identité occupationnelle (4 périodes)  
Résolution créative de problèmes (4 périodes)

**Modalités pédagogiques**

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire             | <input checked="" type="checkbox"/> Projet        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input type="checkbox"/> Tutorat               | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

**7. Modalités d'évaluation et de validation**

- |   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Écrit   | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> Autre : ....    |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

**Unité 1 :** Un dossier écrit individuel en trois parties, valant pour 1/5 du module, est à remettre en semaines 9 et 10 (dates à préciser). Le dossier écrit complet (trois parties) est d'une longueur variant de trois à quatre pages.

**Unité 2 et 3 :** En groupe de six ou sept étudiant-e-s, élaboration d'un guide d'intervention en ergothérapie pour une condition de santé. Le travail écrit est divisé en six sections à déposer en semaine 13, 14, 15, 16, 17, et 18 respectivement. Chaque section est attribuée à un-e seul étudiant-e du groupe et la note obtenue est individuelle, elle compte pour 2/5 du module. Le guide complet fera l'objet d'une présentation orale en équipe (valant 1/5 du module). La note pour ce dossier (oral + écrit) est calculée ainsi : 1/5 attribuée à chaque membre de l'équipe pour l'oral 1/5 représentant la moyenne des notes individuelles de l'équipe pour l'écrit.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

**Critères d'évaluation et de validation**

Les critères d'évaluation des travaux écrits sont : intégration du vocabulaire scientifique et des termes appropriés, qualité des appuis théoriques, utilisation juste des termes et concepts relatifs à l'ergothérapie.

Les critères d'évaluation des présentations orales sont : qualité du support visuel, maîtrise du sujet, compréhension du rôle de l'ergothérapeute, respect du temps.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible  Pas de remédiation  
 Examen complémentaire  Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En cas d'échec, une remédiation est possible. Il s'agira de représenter un dossier sur une autre condition de santé choisie par l'enseignant-e.

### Répétition

- Écrit  Oral  Pratique  
 Dossier  Autre : ....

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

L'autonomie de l'étudiant-e dans ses apprentissages est une condition essentielle à la réussite de ce module.

## 10. Bibliographie principale

- Blairy, S., Baeyens, C., & Wagener, A. (2020). *L'activation comportementale : Traitement des évitements comportementaux et de la rumination mentale*. Mardaga.
- Clark, F., Jackson, J., Carlson, M., Chou, C.-P. Cherry, B. J., Jordan-Marsh, M., Knight B. G., Mandel, D., Blanchard, J., Granger, D. A., Wilcox, R. R, Ying Lai, M. White, B., Hay, J., Lam, C., Marterella, A. , & Azen, S. P. (2012). Effectiveness of a lifestyle intervention in promoting the well-being of independently living older people: results of the Well Elderly 2 Randomised Controlled Trial. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 66(9), 782-790.
- Eklund, M., & Erlandsson, L. K. (2011). Return to work outcomes of the Redesigning Daily Occupations (ReDO) program for women with stress-related disorders—A comparative study. *Women & Health*, 51(7), 676-692.
- Frank, E., Soreca, I., Swartz, H. A., Fagiolini, A. M., Mallinger, A. G., Thase, M. E., ... & Kupfer, D. J. (2008). The role of interpersonal and social rhythm therapy in improving occupational functioning in patients with bipolar I disorder. *American Journal of Psychiatry*, 165(12), 1559-1565.
- Moll, S. E., Gewurtz, R. E., Krupa, T. M., Law, M. C., Lariviere, N., & Levasseur, M. (2015). "Do-Live-Well": A Canadian framework for promoting occupation, health, and well-being: «Vivez-Bien-Votre Vie»: un cadre de référence canadien pour promouvoir l'occupation, la santé et le bien-être. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 82(1), 9-23.

## **11. Enseignant·e·s**

Michelle Monin, Romain Bertrand, Louis-Pierre Auger, Joannie Thériault, Magali Steffen, Julie Desrosiers, Hélène Libon

**Nom du/de la responsable de module :** Julie Desrosiers

**Descriptif validé le :** 14 janvier 2024

**Descriptif validé par :** Martine Bertrand Leiser

## Descriptif de module

**Domaine** : Santé**Filière** : Ergothérapie**Année** : 2023-2024

### 1. Intitulé du module : Intégration 2

**Code** : S.ER.SO.1272.F.23**Type de formation** : Bachelor**Niveau** :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type** :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique** :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS** : 3**Langue principale d'enseignement** :

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques** :

- (lecture de texte en anglais)

**Exigences liées à la fréquentation de la formation** : Présence obligatoire aux séminaires.

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1101 et 1105
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétence B3

### 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats.
- Documenter une intervention et communiquer à son sujet.
- Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et les mettre en relation.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

### Unité 1 – Analyse de situations (3 ECTS) – 22 périodes

#### Contenus :

- Les caractéristiques assurancielles dans la situation
- Le contexte de vie et les enjeux pour l'intervention
- Les conditions médicales de santé
- Les effets potentiels sur les habiletés et les performances associés à la situation
- Les modèles et cadres de référence pertinents à la situation
- Le contenu, les moyens et la procédure d'évaluation
- Le rapport d'évaluation
- Le plan d'intervention et la négociation des objectifs
- L'organisation temporelle de l'intervention et les moyens utilisables
- La mise en œuvre de l'intervention dans les séances
- La progression de l'intervention et la mesure des progrès du client
- La mesure et l'évaluation des résultats à la fin de l'intervention
- La clôture de l'intervention et sa gestion administrative

#### Modalités pédagogiques

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cours magistral     | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet                   |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation           | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input type="checkbox"/> Tutorat              | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :       |

## 7. Modalités d'évaluation et de validation

- |  |                                  |                                   |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Écrit               | <input type="checkbox"/> Oral    | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossiers | <input type="checkbox"/> Autre : |                                   |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les dossiers sont notés au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux dossiers. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Le dossier sur la question 3 vaut 10%, celui sur la question 4 10%, celui sur les questions 5 à 7 25%, celui sur les questions 8 à 11 25%, celui sur les questions 12 à 13 15% et celui sur les questions 14 à 15 15%. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

#### Critères d'évaluation et de validation

Pour chacun des dossiers, les critères d'évaluation sont disponibles sur Cyberlearn. Il porte sur la complétude, l'exactitude, la cohérence de même que sur la présence, le choix et la présentation des références.

La présence aux séminaires est obligatoire. L'absence à plus d'un cours, peu importe la raison, entraîne une déduction de 2 points sur la note du dossier correspondant (dossier du 2<sup>e</sup> cours manqué).

L'absence non justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, de l'étudiant-e à trois séminaires ou plus entraîne l'échec du module (F) pour cet-te étudiant-e et sa répétition. Avec justification, l'absence à trois séminaires entraîne la réalisation d'un dossier de remplacement. En cas d'absences justifiées à plus de trois séminaires, le module est repris en première session l'année suivante.

## 8. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible pour le séminaire suivant et à la semaine 27 pour le dernier séminaire  Pas de remédiation
- Examen complémentaire  Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### Répétition

- Écrit  Oral  Pratique
- Dossier  Autre : en cas d'échec (F) le module doit être repris l'année suivante avec une autre vignette

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

## 9. Remarques

## 10. Bibliographie principale

Duncan, E. (2021). *Foundations for practice in occupational therapy* (6<sup>e</sup> éd.). Elsevier Churchill Livingstone.

Meyer, S. (2013). *De l'activité à la participation*. Haute école de travail social et de la santé.

Meyer, S. (2010). *Démarches et raisonnements en ergothérapie*. Haute école de travail social et de la santé.

Trouvé, E. (2018). Diagnostic en ergothérapie : de la définition à l'usage. In J. M. Caire et A. Schabaille (Eds.), *Engagement, occupation et santé* (pp. 61-82). Association nationale française des ergothérapeutes.

## 11. Enseignant-e-s

Caroline Allemann, Martine Bertrand Leiser, Alison Borda, Clarisse Mottaz, Maxime Siegenthaler, Morgane Uldry et Line Vionnet-Michaud.

**Nom du/de la responsable de module :** Martine Bertrand Leiser

**Descriptif validé le :** 7 février 2024

**Descriptif validé par :** Martine Bertrand Leiser